



DÉCLARATION DES PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES

ARRÉRAGES PAYÉS PENDANT L'ANNÉE 2013

Renvoyer par courrier postal, **au plus tard le 31 janvier 2014**, un exemplaire de votre déclaration à l'adresse suivante :

Direction Générale des Finances Publiques
Service Tiers déclarants
CS 90013
59891 LILLE CEDEX 9

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom ou raison sociale

Prénoms ou complément de nom

Complément d'adresse

N°

B/T/Q/C

Voie

Code Postal

Commune

Code
Commune

N°
SIRET

La déclaration des sommes est obligatoire quel que soit le montant des sommes versées.

Zone 3 NIR : Cette zone est à compléter obligatoirement. Il s'agit du numéro d'inscription au répertoire de l'INSEE qui constitue, en fait, le numéro d'immatriculation à la sécurité sociale. Il est composé de 13 caractères + 2 pour la clé.

Les sommes à déclarer **zones 6 et 7** s'entendent du montant net payé avant déduction de la retenue à la source éventuellement prélevée pour les personnes domiciliées hors de France (**zone 8**).

Il est précisé que les pensions alimentaires n'ont pas à être déclarées sur l'imprimé 2466.

IMPORTANT : La déclaration 2466 T et son feuillet 2466-I sont des déclarations normalisées et annuelles. Il est impératif de déclarer les rémunérations versées en 2013 sur l'imprimé correspondant. Déclarer sur un mauvais imprimé peut être considéré comme un non dépôt.

La transmission des données selon un procédé informatique (procédure TD bilatérale pensions et rentes) est obligatoire pour les déclarants qui ont souscrit au cours de l'année précédente une déclaration comportant au moins deux cents bénéficiaires (cf. article 89 A du code général des impôts). Pour tous renseignements, adressez-vous à la direction départementale ou régionale des finances publiques dont dépend votre établissement.

PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE

Nom et Prénom

Téléphone

Adresse courriel de la personne à contacter dans l'entreprise

À

le

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFIP ou DRFIP).

Désignation du crédentier											
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms					
Nom d'usage						3- NIR					
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)					
Commune ou pays de naissance (libellé)											
5 - Adresse au 1 ^{er} janvier 2014 ou dernière adresse connue											
Complément d'adresse (bât, étage)											
N°		B/T/Q/C		Voie							
Code postal		Commune				Bureau distributeur					
6 - Pensions ou rentes viagères à titre gratuit									€		
7 - Rentes viagères à titre onéreux									€		
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)					
8 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu (bénéficiaire domicilié hors de France)									€		
Désignation du crédentier											
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms					
Nom d'usage						3- NIR					
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)					
Commune ou pays de naissance (libellé)											
5 - Adresse au 1 ^{er} janvier 2014 ou dernière adresse connue											
Complément d'adresse (bât, étage)											
N°		B/T/Q/C		Voie							
Code postal		Commune				Bureau distributeur					
6 - Pensions ou rentes viagères à titre gratuit									€		
7 - Rentes viagères à titre onéreux									€		
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)					
8 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu (bénéficiaire domicilié hors de France)									€		
Désignation du crédentier											
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms					
Nom d'usage						3- NIR					
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)					
Commune ou pays de naissance (libellé)											
5 - Adresse au 1 ^{er} janvier 2014 ou dernière adresse connue											
Complément d'adresse (bât, étage)											
N°		B/T/Q/C		Voie							
Code postal		Commune				Bureau distributeur					
6 - Pensions ou rentes viagères à titre gratuit									€		
7 - Rentes viagères à titre onéreux									€		
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)					
8 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu (bénéficiaire domicilié hors de France)									€		